

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M21- 0006186
82708

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4391 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BERRADA FASSIA

Date de naissance : 27/02/1946

Adresse : 26 Bd Houcet Bouancy

ex Med EL Hassan - Casablanca

Tél. 066 113 4723 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25/08/2011

Nom et prénom du malade : Bernadette Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Vise de réfraction + conjonctivite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 31/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/8/21	(S)		300,00	Dr. Mervin N. Ophraim Ophraim, M.D. Aigle Avenue 2 Makati, Philippines Date: 25/8/21

Cachet du PHARMA
ou du Fournisseur

EXECUTION DES ORDONNANCES

LA JEUNESSE INTERNATIONALE DES PAYS D'Afrique DE CASABLANCA

Date

Montant de la Facture
24, Rue Centrale (Markaz) la Rue Al Mansar
Ex. Commandant Provost - Casablanca
Tél : 05 22 22 02 32

444, 60

Cachet et signature du
laboratoire et du Radiologue

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Date

Désignation des Cœfficients

**Montant
des Honoraires**

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature
du Praticien

2025 RELEASE UNDER E.O. 14176

1961
Stapha
Casay
22-67

angle N
Agad
OS 22
61 88 5
menai

54, Rue
TéléFax : 06
GSM : 06
adoptice@

mode

Date des

Nombre

Montant détaillé des Honoraires

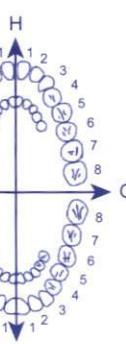
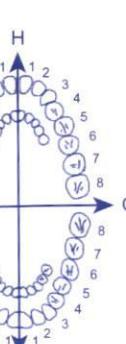
1 Runtime		3300.00
+ 2 Venues		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUT

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI

Ophthalmo^{logue}

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux



الدكتورة مريم العلمي القموري

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

خريجة كلية الطب ببوردو

تقديم الرؤية بالليزر

العدسات اللاصقة

راديو الشبكة - الليزر

جراحة الجلاة

Diplômée de la Faculté de Médecine de Bordeaux

Phakoémulsification - Chirurgie Réfractive

Lentilles de Contact

Angiographie Numérisée - Laser

25 Août 2021

الدار البيضاء، في

Mme BERRADA Assia

PPV : 95 DH 20



1/ XOLA : COLLYRE [Qte : 3]

1 goutte à 8 heure et 20 heure pendant 3 mois. Ne jamais arrêter le traitement sans avis médical., œil gauche

2/ XILOTAL ZÉRO : [Qte : 1]

1 goutte 4 fois / jour pendant 2 mois, les deux ye

PPV : 95 DH 20



PPC 159,00 DH



PHARMACIE INTERNATIONALE
DE CASABLANCA

24, Rue Centrale (Markazia) et Rue Al Hansar
(Ex. Commandant Provost) - Casablanca

Tél. : 05 22 85 23 23

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Ophthalmo^{logue}

117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Casablanca - Tel: 0522 85 23 23

PPV : 95 DH 20



117، زاوية شارع 2 مارس وزنقة روما - الشقة 5 - الدار البيضاء

117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome 1^{er} étage - Apt 5 - Casablanca - Tél.: 05 22 85 25 12

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI

Ophthalmologiste

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée de la Faculté de Médecine de Bordeaux

Phakoémulsification - Chirurgie Réfractive

Lentilles de Contact

Angiographie Numérisée - Laser



الدكتورة مريم العلمي القموري

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

خريجة كلية الطب ببوردو

تقويم الرؤية بالليزر

العدسات اللاصقة

راديو الشبكة - الليزر

جراحة الجلاة

25 Août 2021
Casablanca, le الدار البيضاء، في

Mme BERRADA Assia

Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets

VL :

$OD = -1.00 (-1.25 \text{ à } 100^\circ)$

$OG = \text{Plan} (-1.75 \text{ à } 90^\circ)$

VP :

$ODG = Add : +2.50$

Mod'optic
364, angle Mustapha El Maâni
& Rue d'Agadir - Casablanca
Tél/Fax: 05 22 22 63 45
GSM: 0661 88 58 04
modoptic@menara.ma

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Ophthalmologiste
117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Casablanca - Tél.: 05 22 85 25 12

Mod'optic

Opticien - Optométriste
 Diplômé de l'Institut des Arts et Métiers
 de Bruxelles
 Lentilles de contact
 Lunettes de correction et solaires
 Examens de la vue

Mme BERRADA ASSIA

FACTURE CLIENT N° : F21/1082

Date : 03/09/2021

BENEFICIAIRE

Nom et prénom : **BERRADA ASSIA**

Date de naissance : 27/02/1946

N° sécurité sociale :

N° d'adhérent :

Assuré :

Régime :

Prescrit par :

Docteur : ALAMI KAMOURI MERIEM

Finess :

En date du : 25/08/2021

Corrections :

VL D. Sph: -1.00 Cyl: -1.25 Axe: 100° Add: +2.50

VL G. Sph: 0.00 Cyl: -1.75 Axe: 90° Add: +2.50

VP D. Sph: +1.50 Cyl: -1.25 Axe: 100°

VP G. Sph: +2.50 Cyl: -1.75 Axe: 90°

Libellé	Prix facturé	Code TIPS	Base	Rembt. 60%	Compl.	Assuré
INDO ACTIVA SUPERFIN Org SUPER CLEAR	1250.00					1250.00
INDO ACTIVA SUPERFIN Org SUPER CLEAR	1250.00					1250.00
MONTURE	800.00					800.00
TVA (20%) (Dh)	549.99					
TOTAL TTC (Dh)	3300.00					3300.00
NET A PAYER par l'assuré (Dh)	3300.00					

Mentions légales

Mod'optic
 364, angle Mustapha El Maani
 & Rue d'Ageda Casablanca
 Tel/Fax: 05 22 22 63 45
 GSM: 0661 88 58 04
 modoptic@menara.ma